



Arrêté fédéral sur la migration vers le centre de calcul «CAMPUS» (projet MigCC2020)

du 12 septembre 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 février 2017²,
arrête:

Art. 1 Crédit d'engagement

Un crédit d'ensemble de 41,2 millions de francs est alloué pour le projet de migration vers le centre de calcul «CAMPUS» durant les années 2018 à 2024, selon la liste des crédits d'engagement figurant en annexe.

Art. 2 Échelonnement

¹ Le crédit d'ensemble visé à l'art. 1 est libéré en deux étapes:

- a. 16,5 millions de francs sont libérés en vue de la réalisation de la première étape;
- b. 24,7 millions de francs seront libérés par le Conseil fédéral en vue de la réalisation de la seconde étape.

² Des transferts sont possibles entre les crédits libérés.

¹ RS 101
² FF 2017 2083

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 4 mai 2017

Le président: Jürg Stahl

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 12 septembre 2017

Le président: Ivo Bischofberger

La secrétaire: Martina Buol

Annexe
(art. 1)**Liste des crédits d'engagement**

Crédits d'engagement		Étape 1	Étape 2
A) MigCC2020 OFIT	19 500 000	7 800 000	11 700 000
B) MigCC2020 CSI-DFJP	21 700 000	8 700 000	13 000 000
Crédit d'ensemble	41 200 000	16 500 000	24 700 000

